

COMITE D'AGREMENT DU BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

SEANCE DU 1 AVRIL 2022

DELIBERATION N° 2022-4

PROJET DE SAGE DE LA NAPPE DES GRES DU TRIAS INFERIEUR (88)

Le comité d'agrément du comité de bassin Rhône-Méditerranée, délibérant valablement,

Vu le règlement intérieur du comité de bassin Rhône-Méditerranée, notamment son article 21 relatif au comité d'agrément,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 212-6 et R. 212-38,

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée,

Vu le mode opératoire pour l'examen des dossiers de SAGE, contrats de milieux et de bassin versant, PAPI, EPAGE et EPTB adopté par le comité d'agrément le 11 juin 2021,

Vu le projet de SAGE de la nappe des Grès du Trias inférieur adopté par la commission locale de l'eau (CLE) le 16 avril 2021,

Vu l'avis favorable du comité de bassin Rhin-Meuse dans sa délibération n°2021/25 du 14 octobre 2021 relative au projet de SAGE de la nappe des Grès du Trias inférieur,

Vu l'avis délibéré de la mission régionale d'autorité environnementale n°MRAe 2021AGE52 du 14 octobre 2021,

Vu le rapport du directeur de la délégation territoriale de Besançon de l'agence de l'eau et après avoir entendu les représentants de la CLE et de l'agence de l'eau,

Considérant le travail et les échanges qui ont eu lieu dans le cadre de l'élaboration du SAGE,

FELICITE la CLE, le Département des Vosges et la Direction Départementale des Territoires des Vosges pour l'important travail accompli pour élaborer ce projet de SAGE ayant pour principale ambition la résorption du déséquilibre quantitatif de la nappe des Grès du Trias inférieur (GTI) ;

RECONNAIT la contribution du projet de SAGE aux objectifs et dispositions du SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 ;

FELICITE la CLE pour la mobilisation des acteurs du territoire dans l'engagement d'une gestion plus économe de la ressource se traduisant par une tendance à la baisse des prélèvements et **L'ENCOURAGE** à saisir toute opportunité d'accélérer cette trajectoire pour contribuer à l'atteinte du bon état quantitatif de la nappe des GTI, notamment en prenant en compte les réductions supplémentaires de prélèvements annoncées par certains usagers et en suivant de manière fine l'évolution des consommations des différentes catégories d'usagers ;

NOTE AVEC INTERET la création d'un observatoire hydrogéologique multi-nappes prévu par la disposition n°12 du projet de SAGE ;

SOULIGNE LA NECESSITE d'initier les études qui préciseront la stratégie de régénération de la nappe des GTI par substitution depuis la nappe du Muschelkalk, nappe en connexion avec le milieu superficiel. Ces études prendront en compte les effets du changement climatique et les objectifs de non dégradation des milieux associés. Le cas échéant en fonction des premiers résultats, elles permettront d'ajuster les règles de gestion à adopter ;

DEMANDE à la CLE de bien intégrer les impacts potentiels de sa stratégie de régénération de la nappe des GTI sur les zones humides remarquables et autres milieux aquatiques en tête de bassins versants, en particulier sur la portion de périmètre du SAGE située dans le bassin Rhône-Méditerranée, ainsi que sur les sources et ouvrages situés dans les nappes du Muschelkalk et des GTI ;

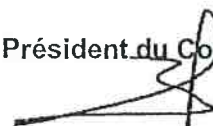
INVITE la CLE à prévoir, une fois les études complémentaires réalisées et l'observatoire mis en place, une révision du SAGE pour y intégrer le cas échéant des modalités de gestion adaptées des prélèvements tenant compte des économies d'eau qui auront déjà été réalisées par les différents usagers. Cette révision sera également l'occasion pour la CLE d'approfondir les autres enjeux de l'eau (qualité de la ressource, préservation des milieux superficiels en lien avec les nappes) ;

DEMANDE à la CLE de retirer toute mention à l'obtention obligatoire de subventions publiques pour que les investissements prévus dans le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) soient réalisés.

Sur ces bases,

EMET un avis favorable sur le projet de SAGE de la nappe des Grès du Trias inférieur.

Le Président du Comité de bassin,



Martial SADDIER